Bureau Veritas Exploitation SAS
LA CHAPELLE ST MESMIN
1 rue de Micy
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN France
Téléphone : 02 38 88 18 69
Mail : sebastien.garban@bureauveritas.com

A l'attention de M. POULAIN THIERRY
Site 92
1 AVENUE DU FUTUROSCOPE
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

Article R1334-18 du Code de la Santé Publique, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 11/10/2019
le 15/10/2019

Nom du site : Site 45

Immeuble bâti objet du repérage :
CRDP - Canope
55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219
45000 ORLEANS



Numéro d'affaire : 7315546
Référence du rapport : 7315546/S2.1.2.R
Rédigé le : 15/11/2019
Par l'opérateur de repérage : Sébastien GARBAN
Date de la commande : 11/10/2019

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 92046 PARIS LA DEFENSE Certificat n° 8034899

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	25/07/2018	24/07/2023
Amiante avec mention	30/06/2017	29/06/2022

Ce rapport contient **33** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS....3
1.1. Moyens d'accès à mettre en place par le donneur d'ordre....3

2. INFORMATIONS GENERALES....4
2.1. Immeuble bâti objet de la mission....4
2.2. Intervenants....4
2.3. Opérateur(s) de repérage....4
2.4. Laboratoire(s)....4

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....5
3.1. Textes réglementaires....5
3.2. Programme de repérage....5
3.3. Méthodologie de la mission....6
3.4. Limites de la mission....6

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....8
4.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....8
4.2. Conditions de visite....8

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....9
5.1. Résultats détaillés....9

6. ANNEXES....11
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées....11
6.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées....13
6.3. Croquis de repérage....17
6.4. Photos....26
6.5. Attestation d'assurance....27
6.6. Attestation sur l'honneur....28
6.7. Certificat de compétence....29
6.8. Rapports d'essais de laboratoire....30

Copyright BUREAU VERITAS

1. CONCLUSIONS

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies et/ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.

Les obligations réglementaires prévues à l'article R 1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies.

1.1. Moyens d'accès à mettre en place par le donneur d'ordre

Zones non accessibles	Motifs	Moyens d'accès à mettre en place par le donneur d'ordre
Extérieur / Toiture	Fermé : aucun moyen d'accéder à ce local lors de notre mission.,	Mettre en place un accès sécurisé
Sous-Sol / Local 118	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 6 / Local 109	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
RDC / Local 12	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 1 / Local 37	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 3 / Local 66	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes
Etage 3 / Local 67	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes
Etage 2 / Local 55	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 3 / Local 61	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 4 / Local 81	Absence de la société de maintenance des ascenseurs ,	Coordonner une intervention complémentaire avec la société de maintenance
Etage 5 / Local 86	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes
Etage 5 / Local 95	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes
Etage 5 / Local 91	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes
Etage 5 / Local 92	Absence de clefs le jour de la visite,	Mettre à disposition les clés manquantes

Copyright BUREAU VERITAS

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: CRDP - Canope
55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219
45000 ORLEANS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
CRDP - Canope	Bureaux	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

2.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	Site 92 M. THIERRY POULAIN	1 AVENUE DU FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	03.59.03.12.03 06.77.79.79.02 thierry.poulain@reseau-canope.fr
Propriétaire	Site 92 M. THIERRY POULAIN	1 AVENUE DU FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	03.59.03.12.03 06.77.79.79.02 thierry.poulain@reseau-canope.fr
Accompagnateur	Mr Gode	/	/

2.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79318467500284	Sébastien Garban	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	8034899	25/07/2018	24/07/2023

2.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe BobierreCS 90827 44323NANTES CEDEX 3France	+33 2 51 83 49 48

Copyright BUREAU VERITAS

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

3.1. Textes réglementaires

Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante.

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (hors champ de mission réglementaire)

Composant de la construction	***Partie du composant à vérifier ou à sonder***
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiseries, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduites projetés, panneaux collés ou visés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduites de fluides (air, eau, autres fluides ...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets / volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresse, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Éléments extérieurs	

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façades.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

3.3. Méthodologie de la mission

Lors de la première phase, l'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans investigation approfondie destructive.
A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti. Il détermine les zones présentant des similitudes d'ouvrage et les zones homogènes.
Les zones présentant des similitudes d'ouvrage permettent d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements pour analyse.
Lorsque, dans des cas très exceptionnels qui doivent être justifiés par l'opérateur, certaines parties de l'immeuble bâti ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs.

Lors de la deuxième phase, en prenant en compte les zones présentant des similitudes d'ouvrage, l'opérateur de repérage identifie et localise parmi les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ceux qui contiennent de l'amiante.

A cette fin, il conclut quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits, pour chacun des matériaux et produits repérés à l'issue de la première phase, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés.
En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante. Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur pour les matériaux et produits de la liste A, et sur la première couche accessible pour les produits et matériaux de la liste B. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du Code de la Santé Publique, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.
L'opérateur conclut définitivement à l'absence ou à la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré.
Pour les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : l'opérateur de repérage précise le critère (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.
Pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : l'opérateur de repérage précise le critère (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou l'absence d'amiante.
Pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.
Lors de la troisième phase, l'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation des matériaux ou produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante :

liste A : en application des critères des grilles d'évaluations définies en annexes de l'arrêté du 12 décembre 2012 modifié,

liste B : selon les critères de la grille d'évaluation définis en annexe de l'arrêté liste B du 12 décembre 2012 modifié.

3.4. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission.
Il n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

avant travaux, et n'est pas adapté ni suffisant à l'évaluation du risque amiante en cas de travaux selon l'article R. 4412-97 du Code du Travail,

avant démolition, tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adapté ni suffisant à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique est réalisée sur les matériaux accessibles sans sondage destructif, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NF X 46-020 et des arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés relatifs aux listes A et B.

Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment. Certains MPCA des listes A et B de l'annexe 13-9

du Code de la Santé Publique peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche réglementaire : détermination de zones présentant des similitudes d'ouvrage, fréquence de sondages à l'intérieur de celles-ci conformément à la norme NF X 46-020.

Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique non visibles et inaccessibles sans démontage particulier ou investigation approfondie destructrice puissent être mis en évidence ultérieurement lors d'opérations de travaux, de démolition ou de réhabilitation.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 11/10/2019
le 15/10/2019

4.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plans	/	Plan

4.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence d'éléments d'informations nécessaires à l'accès aux différentes parties de l'immeuble en toute sécurité
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Impossibilité d'accéder à certains locaux, parties de locaux, composants ou parties de composant

Copyright BUREAU VERITAS

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

5.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle
États de conservation et obligations/recommandations :

1 = évaluation périodique du matériau ou produit dans les 36 mois
2 = mesure d'empoussièrement dans les 3 mois
3 = travaux de retrait ou de confinement achevés dans les 36 mois
EP = évaluation périodique
AC1 = action correctrice de 1er niveau
AC2 = action correctrice de second niveau
EC = État de conservation

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante	EC
RDC / Local 20	Plafond	Faux plafond	carton	P003	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 113	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 113	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 114	Conduit	Calorifugeage	fibreux	P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 114	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 115	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 116	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 116	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 119	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P009	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 119	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 120	Conduit	Calorifugeage	fibreux	P009	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 120	Conduit	Conduit	noir(e)	P010	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 120	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	S012	NON	/
Sous-Sol / Local 121	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P009	Résultat d'analyse	/	NON	/

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante	EC
Sous-Sol / Local 121	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 122	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	S008	NON	/
Sous-Sol / Local 122	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	S012	NON	/
Sous-Sol / Local 123	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 123	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 124	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 124	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 125	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 125	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 126	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 127	Conduit	Calorifugeage	fibreux	idem P008	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 127	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/
Sous-Sol / Local 128	Plafond	Flocage	duveteux, blanc(he)	idem P012	Résultat d'analyse	/	NON	/

Copyright BUREAU VERITAS

6. ANNEXES

6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
RDC / Local 1	/
RDC / Local 2	/
RDC / Local 3	/
RDC / Local 4	/
RDC / Local 5	/
RDC / Local 6	/
RDC / Local 7	/
RDC / Local 8	/
RDC / Local 9	/
RDC / Local 10	/
RDC / Local 11	/
RDC / Local 13	/
RDC / Local 14	/
RDC / Local 15	/
RDC / Local 16	/
RDC / Local 17	/
RDC / Local 18	/
RDC / Local 19	/
RDC / Local 20	/
RDC / Local 21	/
RDC / Local 22	/
RDC / Local 23	/
RDC / Local 24	/
RDC / Local 25	/
RDC / Local 26	/
Etage 1 / Local 27	/
Etage 1 / Local 28	/
Etage 1 / Local 29	/
Etage 1 / Local 30	/
Etage 1 / Local 31	/
Etage 1 / Local 32	/
Etage 1 / Local 33	/
Etage 1 / Local 34	/
Etage 1 / Local 35	/
Etage 1 / Local 36	/
Etage 1 / Local 38	/
Etage 1 / Local 39	/
Etage 1 / Local 40	/
Etage 1 / Local 41	/

Localisation	*Commentaires*
Etage 1 / Local 42	/
Etage 1 / Local 43	/
Etage 1 / Local 44	/
Etage 1 / Local 45	/
Etage 2 / Local 46	/
Etage 2 / Local 47	/
Etage 2 / Local 48	/
Etage 2 / Local 49	/
Etage 2 / Local 50	/
Etage 2 / Local 51	/
Etage 2 / Local 52	/
Etage 2 / Local 53	/
Etage 2 / Local 54	/
Etage 2 / Local 56	/
Etage 2 / Local 57	/
Etage 2 / Local 58	/
Etage 3 / Local 59	/
Etage 3 / Local 60	/
Etage 3 / Local 62	/
Etage 3 / Local 63	/
Etage 3 / Local 64	/
Etage 3 / Local 65	/
Etage 4 / Local 68	/
Etage 4 / Local 69	/
Etage 4 / Local 70	/
Etage 4 / Local 71	/
Etage 4 / Local 72	/
Etage 4 / Local 73	/
Etage 4 / Local 74	/
Etage 4 / Local 75	/
Etage 4 / Local 76	/
Etage 4 / Local 77	/
Etage 4 / Local 78	/
Etage 4 / Local 79	/
Etage 4 / Local 80	/
Etage 4 / Local 82	/
Etage 5 / Local 83	/
Etage 5 / Local 84	/
Etage 5 / Local 85	/
Etage 5 / Local 87	/
Etage 5 / Local 88	/
Etage 5 / Local 89	/
Etage 5 / Local 90	/
Etage 5 / Local 93	/
Etage 5 / Local 94	/
Etage 5 / Local 96	/

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	*Commentaires*
Etage 6 / Local 97	/
Etage 6 / Local 98	/
Etage 6 / Local 99	/
Etage 6 / Local 100	/
Etage 6 / Local 101	/
Etage 6 / Local 102	/
Etage 6 / Local 103	/
Etage 6 / Local 104	/
Etage 6 / Local 105	/
Etage 6 / Local 106	/
Etage 6 / Local 107	/
Etage 6 / Local 108	/
Etage 6 / Local 110	/
Etage 6 / Local 111	/
Etage 6 / Local 112	/
Sous-Sol / Local 113	/
Sous-Sol / Local 114	/
Sous-Sol / Local 115	/
Sous-Sol / Local 116	/
Sous-Sol / Local 117	/
Sous-Sol / Local 119	/
Sous-Sol / Local 120	/
Sous-Sol / Local 121	/
Sous-Sol / Local 122	/
Sous-Sol / Local 123	/
Sous-Sol / Local 124	/
Sous-Sol / Local 125	/
Sous-Sol / Local 126	/
Sous-Sol / Local 127	/
Sous-Sol / Local 128	/

6.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
RDC / Local 1	Carrelage	Crépi	Plâtre peint	
RDC / Local 2	Dalles de Sol	Plâtre	Béton peint	Métal
RDC / Local 3	Moquette collée	Plâtre Pp.Peint	Béton peint	
RDC / Local 4	Dalles de Sol	Crépi	Plâtre peint	
RDC / Local 5	Dalles de Sol	Crépi	Plâtre peint	Métal
RDC / Local 6	Carrelage	Plâtre Peint	Plâtre peint	
RDC / Local 7	Dalles de Sol sous lé plastique	Plâtre TdV	Plâtre peint	
RDC / Local 8	Dalles de Sol sous lé plastique	Plâtre TdV+Faience	Plâtre TdV	PVC
RDC / Local 9	Lé PVC Collé	Plâtre TdV+Faience	Plâtre TdV	PVC
RDC / Local 10	Dalles de Sol	Plâtre	Plâtre peint	Métal

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
RDC / Local 11	Chape ciment	Plâtre	Bois	Métal
RDC / Local 12	.			
RDC / Local 13	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
RDC / Local 14	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
RDC / Local 15	Carrelage	Crépi	Plâtre peint	
RDC / Local 16	Carrelage	Plâtre TdV+Faience	Faux-Plafond LdV	PVC
RDC / Local 17	Carrelage	Plâtre TdV+Faience	Faux-Plafond LdV	PVC
RDC / Local 18	Graviers	Parpaings bruts	Béton	Métal
RDC / Local 19	Lé PVC Collé	Crépi	Plâtre peint	
RDC / Local 20	Moquette collée	Moquette murale	Faux-Plafond	
RDC / Local 21	Lé PVC Collé	Crépi	Faux-Plafond LdV	
RDC / Local 22	Lé PVC Collé	Crépi	Faux-Plafond LdV	
RDC / Local 23	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
RDC / Local 24	Lé PVC Collé	Crépi	PVC	
RDC / Local 25	Lé PVC Collé	Crépi	Faux-Plafond LdV	
RDC / Local 26	Carrelage	Plâtre TdV+Faience	Faux-Plafond LdV	PVC
Etage 1 / Local 27	Dalles de Sol	Crépi	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 28	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 29	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre TdV	
Etage 1 / Local 30	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 31	Lé PVC Collé	Plâtre Pp.Peint	Plâtre	
Etage 1 / Local 32	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 33	Carrelage	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 34	Carrelage	Plâtre Peint+Faience	Plâtre peint	Métal
Etage 1 / Local 35	Lé PVC Collé	Crépi	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 36	Dalles souples	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
Etage 1 / Local 37	.			
Etage 1 / Local 38	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 39	Dalles de Sol sous lé plastique	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 40	Dalles de Sol	Crépi	Plâtre peint	
Etage 1 / Local 41	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	Fibres-ciment
Etage 1 / Local 42	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
Etage 1 / Local 43	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	Fibres-ciment
Etage 1 / Local 44	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	Fibres-ciment
Etage 1 / Local 45	Dalles de Sol	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 2 / Local 46	Dalles de Sol	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 2 / Local 47	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 2 / Local 48	Dalles de Sol	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 2 / Local 49	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 2 / Local 50	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre TdV	
Etage 2 / Local 51	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 2 / Local 52	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 2 / Local 53	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 2 / Local 54	Chape ciment	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
Etage 2 / Local 55	.			

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
Etage 2 / Local 56	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 2 / Local 57	Carrelage	Plâtre Peint+Faience	Crépi	Métal
Etage 2 / Local 58	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 3 / Local 59	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Faux-Plafond LdV	
Etage 3 / Local 60	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 3 / Local 61	.			
Etage 3 / Local 62	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
Etage 3 / Local 63	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 3 / Local 64	Carrelage	Plâtre TdV+Faience	Crépi	Métal
Etage 3 / Local 65	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre TdV	
Etage 3 / Local 66	.			
Etage 3 / Local 67	.			
Etage 4 / Local 68	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 69	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 4 / Local 70	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 71	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 72	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre TdV	
Etage 4 / Local 73	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 74	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 75	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre TdV	
Etage 4 / Local 76	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 4 / Local 77	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 78	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 79	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	Métal
Etage 4 / Local 80	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 4 / Local 81	.			
Etage 4 / Local 82	Carrelage	Plâtre Peint+Faience	Crépi	Métal
Etage 5 / Local 83	Lé PVC Collé	Plâtre Peint	Plâtre peint	
Etage 5 / Local 84	Dalles de Sol	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 85	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 86	.			
Etage 5 / Local 87	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 5 / Local 88	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 89	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 90	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 5 / Local 91	.			
Etage 5 / Local 92	.			
Etage 5 / Local 93	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 94	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 5 / Local 95	.			
Etage 5 / Local 96	Carrelage	Plâtre Peint	Crépi	Métal
Etage 6 / Local 97	Dalles de Sol	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 6 / Local 98	Parquet stratifié	Bois	Faux-Plafond non démontable	
Etage 6 / Local 99	Dalles souples	Plâtre Pp.Peint	Plâtre TdV	
Etage 6 / Local 100	Dalles souples	Plâtre Pp.Peint	Plâtre TdV	

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
Etage 6 / Local 101	Dalles souples	Plâtre Pp.Peint	Plâtre TdV	
Etage 6 / Local 102	Dalles souples	Plâtre Pp.Peint	Plâtre TdV	
Etage 6 / Local 103	Lé PVC Collé	Plâtre Pp.Peint	Plâtre peint	
Etage 6 / Local 104	Lé PVC Collé	Plâtre Pp.Peint	Plâtre peint	
Etage 6 / Local 105	Carrelage	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 6 / Local 106	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Faux-Plafond LdV	
Etage 6 / Local 107	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 6 / Local 108	Dalles de Sol	Plâtre TdV	Plâtre TdV	Métal
Etage 6 / Local 109	.			
Etage 6 / Local 110	Lé PVC Collé	Plâtre TdV	Plâtre peint	
Etage 6 / Local 111	Carrelage	Plâtre Peint+Faience	Crépi	Métal
Sous-Sol / Local 113	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 114	Chape ciment	Ciment peint	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 115	Chape ciment	Béton	Flocage	
Sous-Sol / Local 116	Chape ciment	Ciment peint	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 117	Carrelage	Ciment peint	Béton peint	PVC
Sous-Sol / Local 118	.			
Sous-Sol / Local 119	Chape ciment	Parpaings peint	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 120	Chape ciment	Béton	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 121	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 122	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 123	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 124	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 125	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 126	Chape ciment	Ciment	Flocage	
Sous-Sol / Local 127	Chape ciment	Parpaings bruts	Flocage	Calorifuges
Sous-Sol / Local 128	Chape ciment	Ciment	Flocage	

Copyright BUREAU VERITAS

6.3. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE
RDC	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S → Sondage N V → Non visité IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante
	Auteur	S. GARBAN	
	N° dossier	7315546	
	Planche	Voir pied de page	
Plan	Indice	0	

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

- Conduit circulaire vertical
- D — Dalle de sol

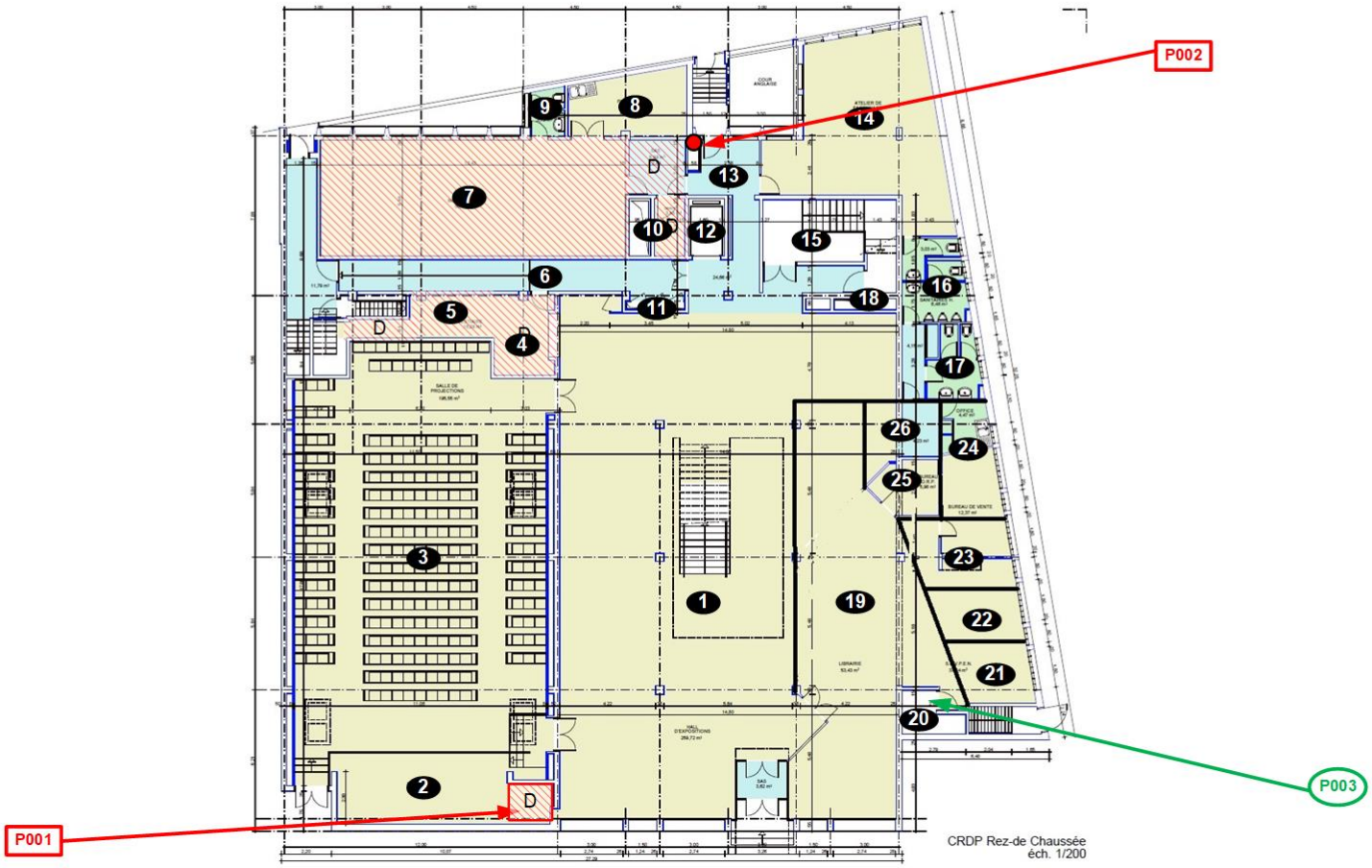


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : RDC
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 1 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE
R+1	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S → Sondage N V → Non visité IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante
	Auteur	S. GARBAN	
	N° dossier	7315546	
	Planche	Voir pied de page	
Plan	Indice	0	

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

- Conduit rectangulaire vertical
- D — Dalle de sol
- Conduit rectangulaire vertical

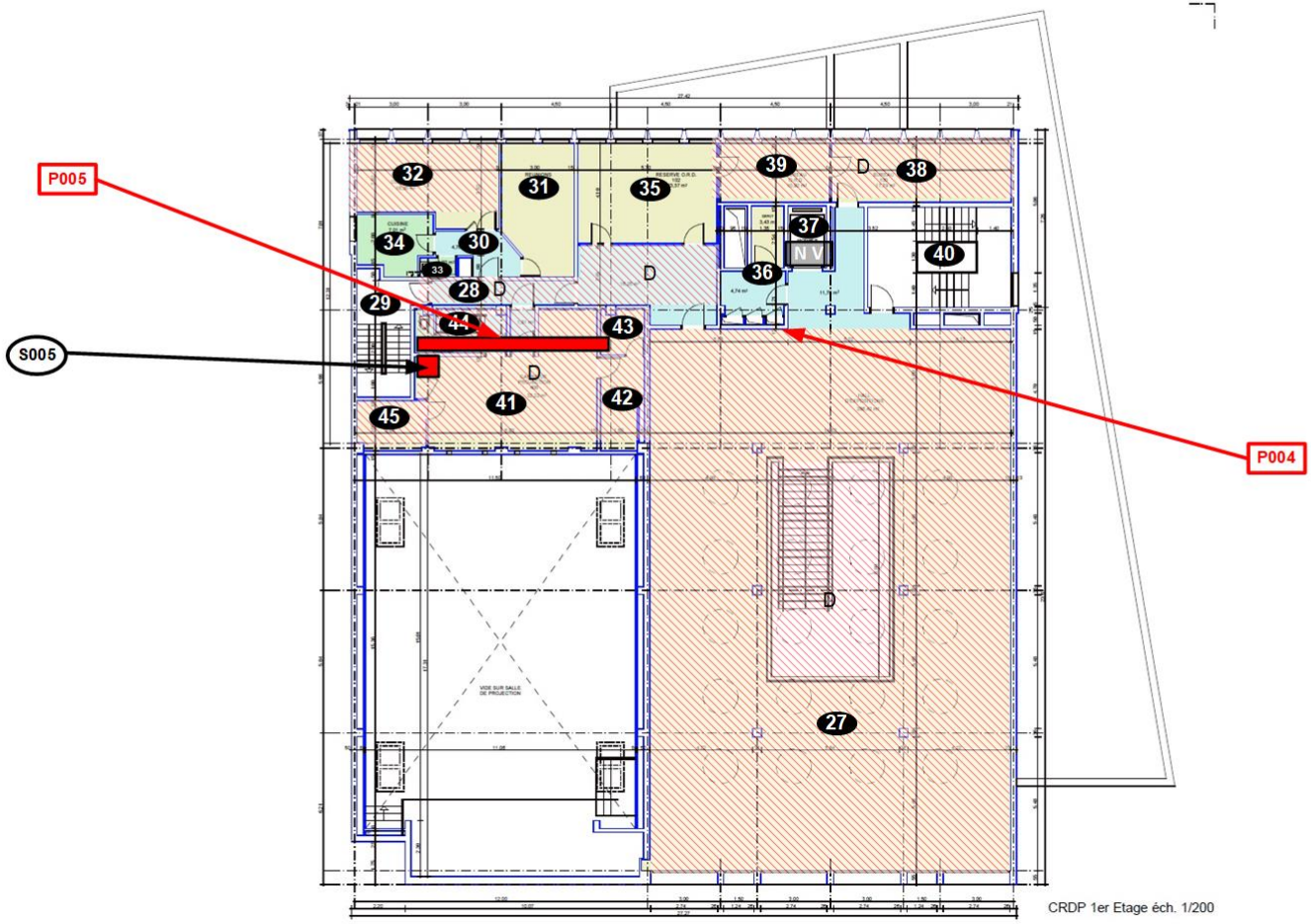


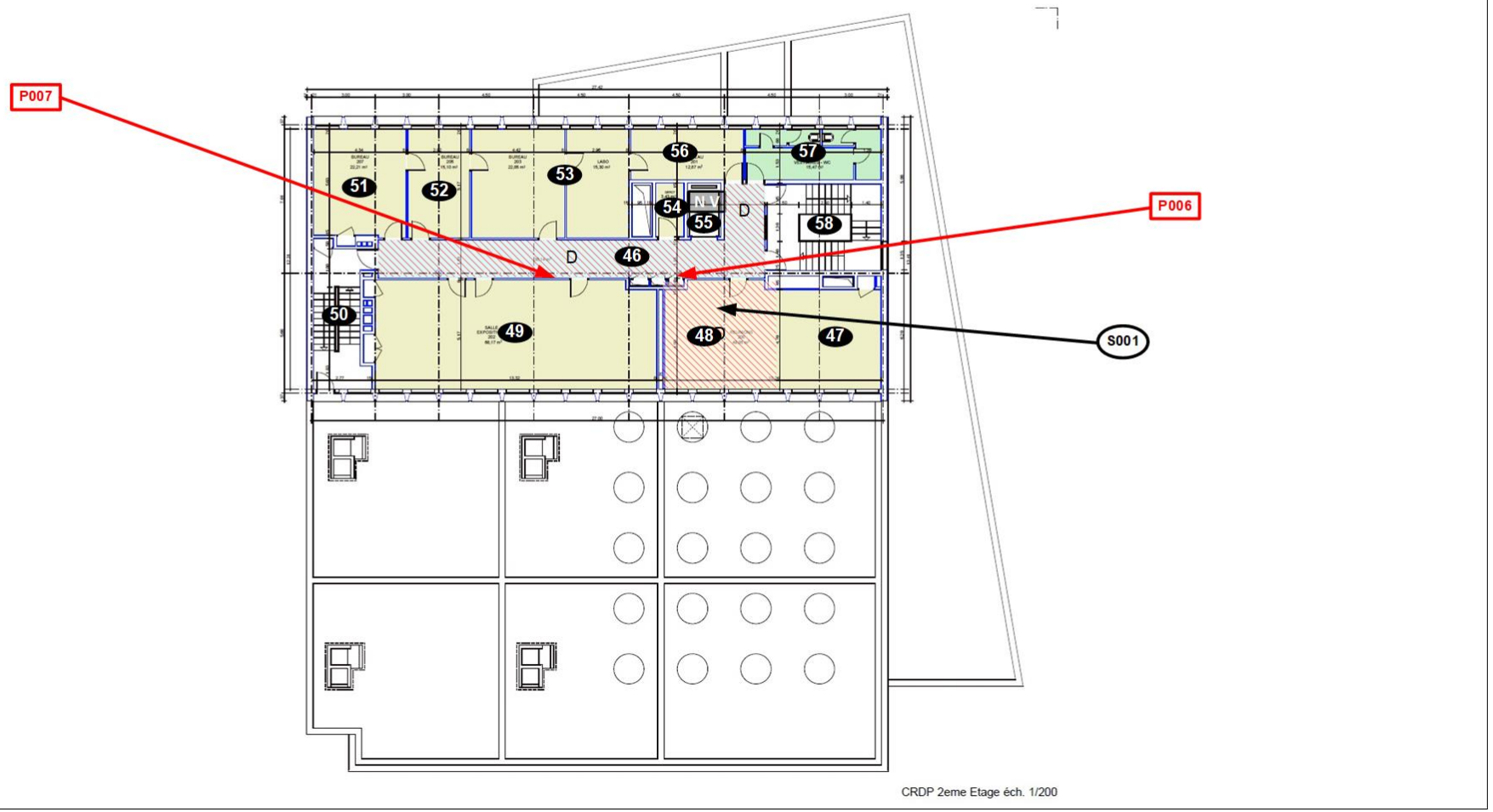
Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 1
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 2 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE
R+2	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S → Sondage N V → Non visité IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante
	Auteur	S. GARBAN	
	N° dossier	7315546	
	Planche	Voir pied de page	
Plan	Indice	0	

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

D — Dalle de sol

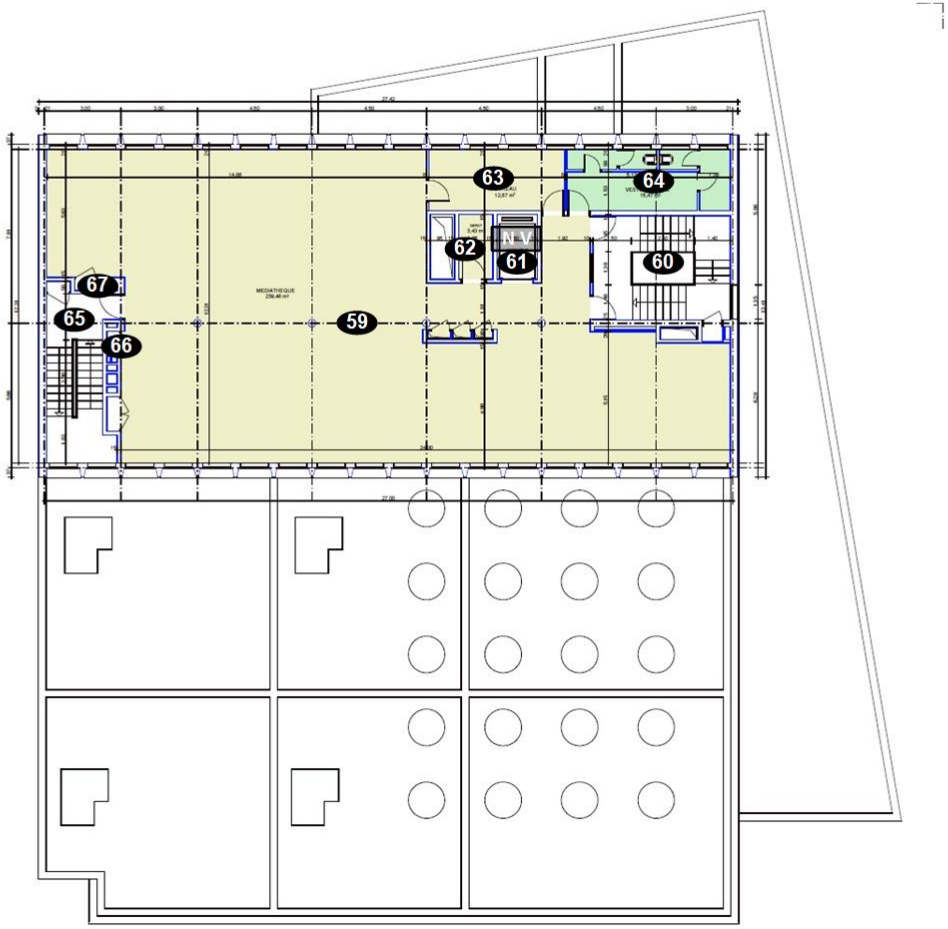


CRDP 2eme Etage éch. 1/200

Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 2
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 3 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		
			Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante	IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
R+3	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	Auteur	S. GARBAN	S → Sondage		
	N° dossier	7315546			
	Planche	Voir pied de page	N V → Non visité		
Plan	Indice	0			

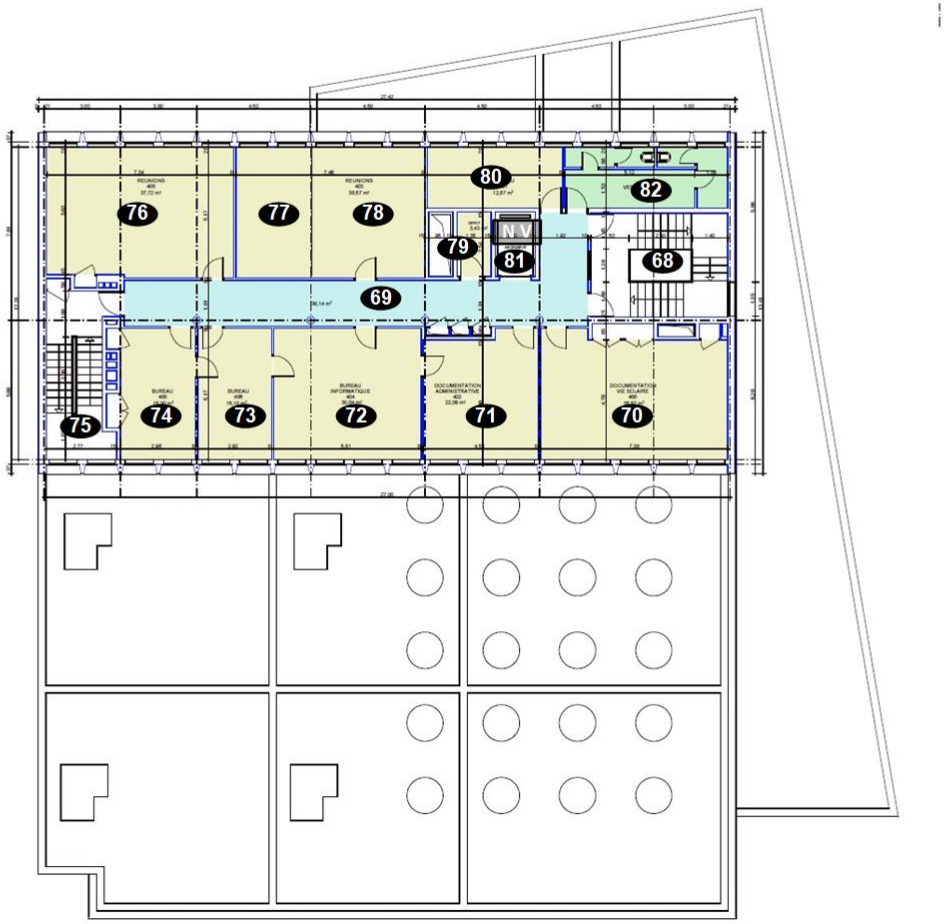


CRDP 3eme Etage éch. 1/200

Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 3
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 4 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		
			Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante	IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
R+4	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	
	Auteur	S. GARBAN	S → Sondage		
	N° dossier	7315546			
	Planche	Voir pied de page	N V → Non visité		
Plan	Indice	0			



CRDP 4eme Etage éch. 1/200

Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 4
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 5 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		
			Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante	IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
R+5	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	Dalle de sol
	Auteur	S. GARBAN	S → Sondage		
	N° dossier	7315546			
	Planche	Voir pied de page	N V → Non visité		
Plan	Indice	0			

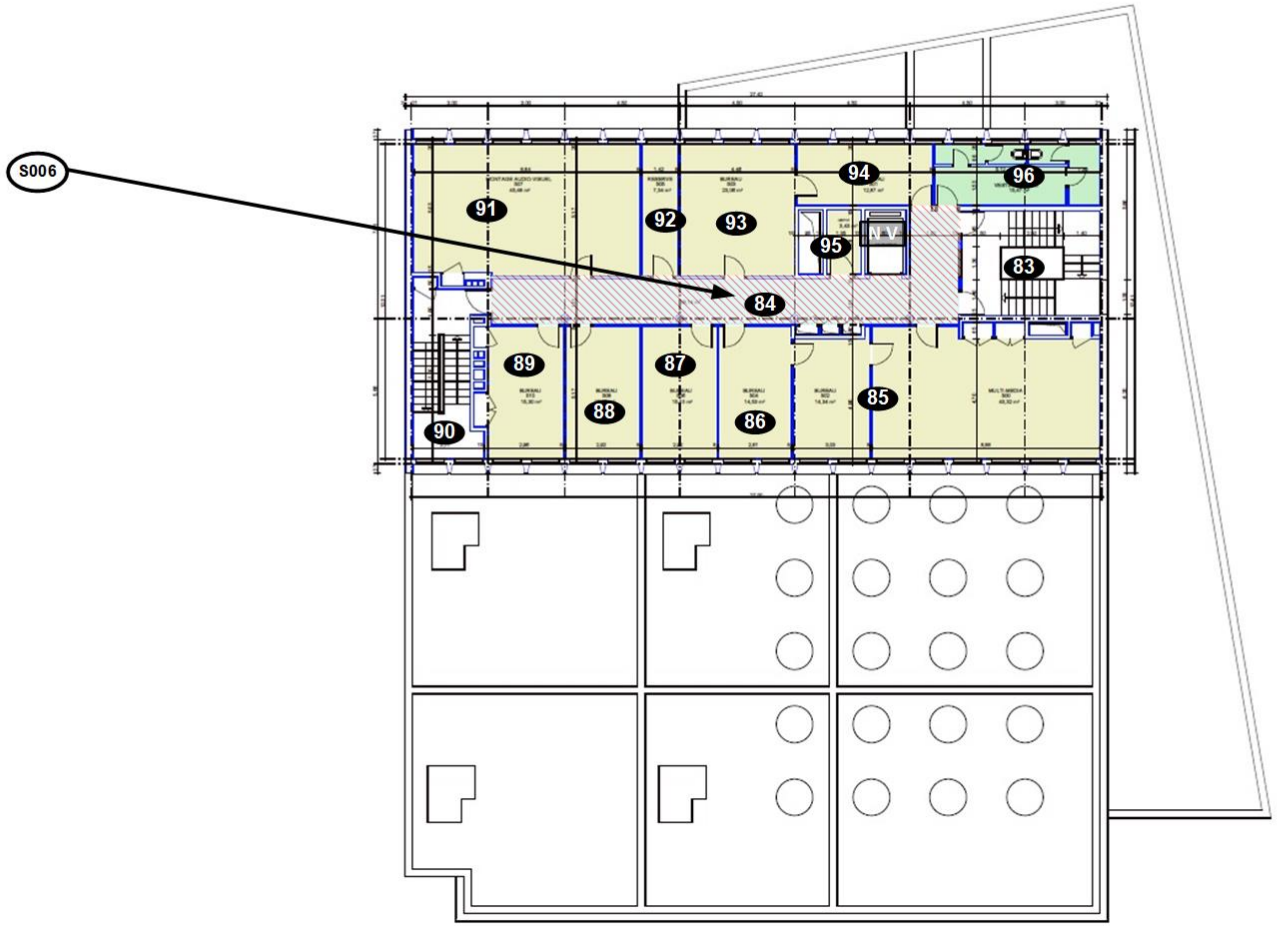


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 5
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 6 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE
R+6	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S → Sondage N V → Non visité IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante
	Auteur	S. GARBAN	
	N° dossier	7315546	
	Planche	Voir pied de page	
Plan	Indice	0	

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalle de sol

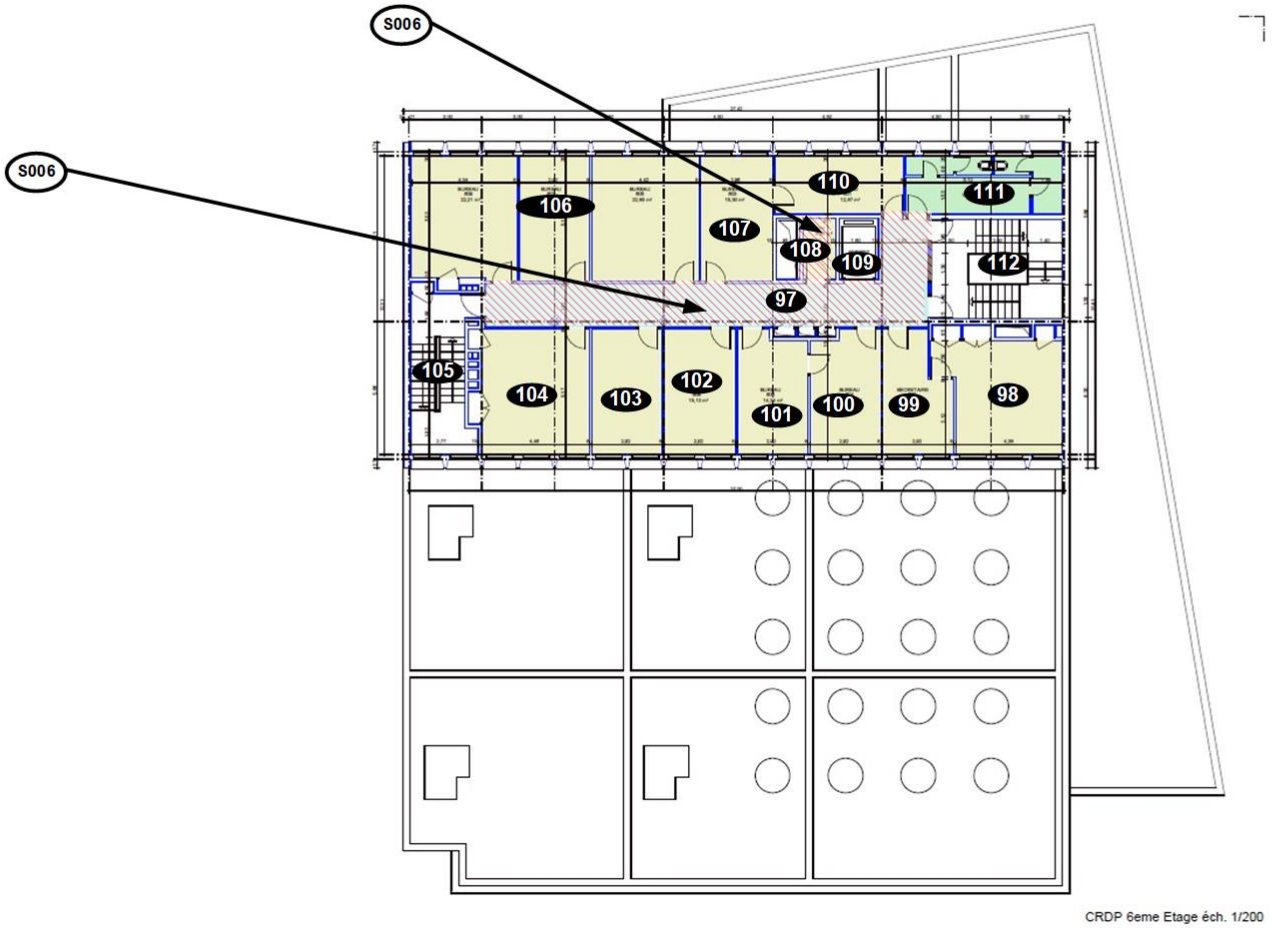


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Etage 6
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 7 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE
R-1	Date visite	11/10/2019	Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S → Sondage N V → Non visité IVx → Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante
	Auteur	S. GARBAN	
	N° dossier	7315546	
	Planche	Voir pied de page	
Plan	Indice	0	

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

- Conduit rectangulaire vertical
- Conduit rectangulaire vertical

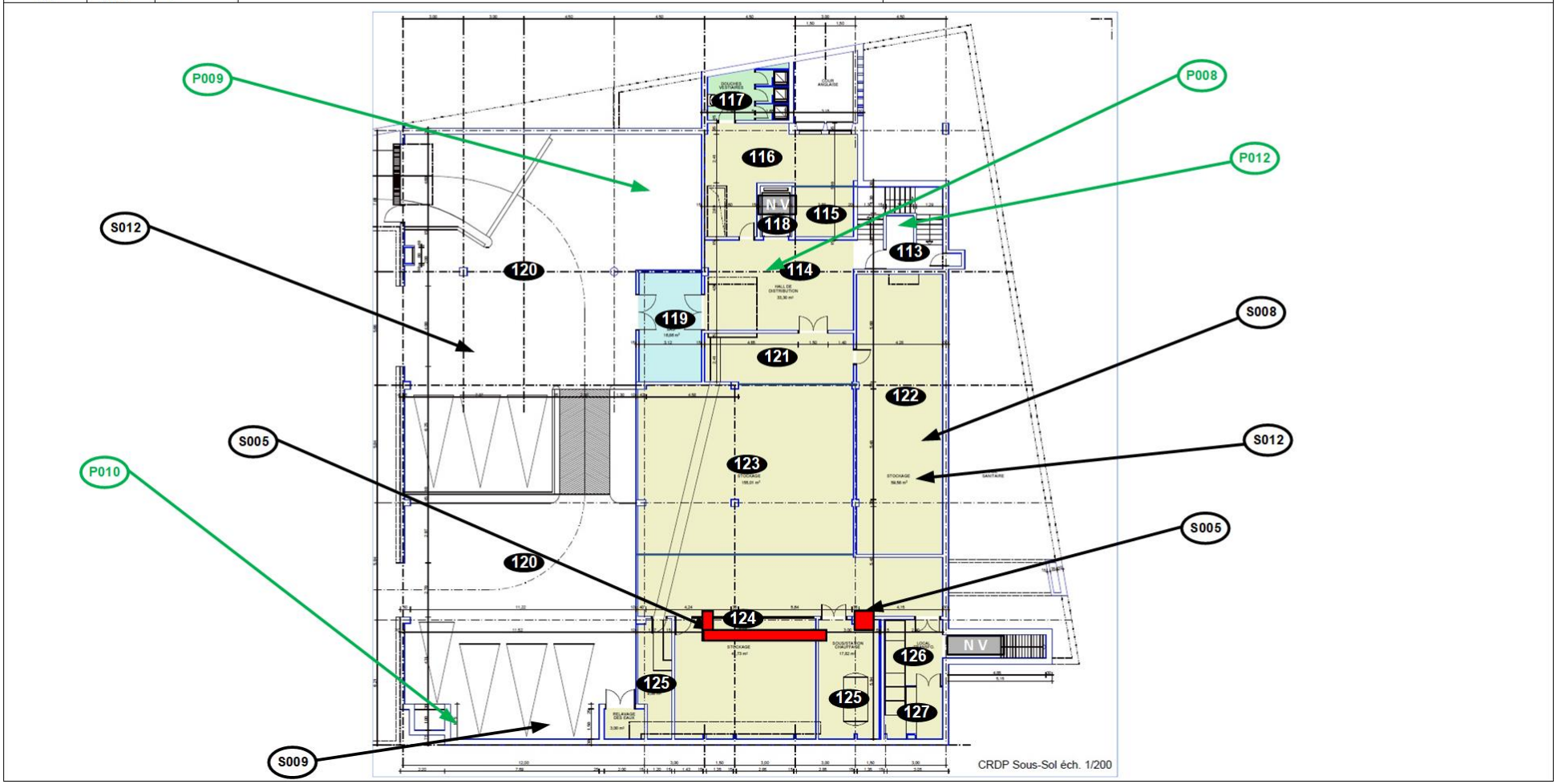


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : CRDP - Canope	Adresse : 55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance BP 2219 45000 ORLEANS	Localisation : Sous-Sol
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 8 / 8	

Copyright BUREAU VERITAS

6.4. Photos



Prélèvement - P003 : RDC / Local 20 - Faux plafond- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P008 : Sous-Sol / Local 114 - Calorifugeage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : Sous-Sol / Local 120 - Calorifugeage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : Sous-Sol / Local 120 - Conduit- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : Etage 2 / Local 58 - Lé plastique- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P012 : Sous-Sol / Local 113 - Flocage- (Absence d'amiante)

6.5. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

6.6. Attestation sur l'honneur

BUREAU VERITAS
EXPLOITATION

BUREAU VERITAS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M. AUDEBERT Lionel, Chef du Service Patrimoine Centre, atteste sur l'honneur que Bureau Veritas Exploitation est en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Bureau Veritas Exploitation, emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents du dossier de diagnostic technique.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à La Chapelle Saint Mesmin

Le 07/01/2019

BUREAU VERITAS
1, rue de Micy
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
Tél. : 02 38 88 [illegible]69 - Fax : 02 38 72 50 89

6.7. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Sébastien GARBAN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/07/2018	24/07/2023
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/07/2018	24/07/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	26/09/2018	25/09/2023
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	28/07/2018	27/07/2023

Date : 25/07/2018 Numéro de certificat : 8034899

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C124913

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr



6.8. Rapports d’essais de laboratoire

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Sébastien GARBAN
1 Rue de Micy
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NS-084439-01 | Version du : 07/11/2019 20:23 |
Dossier N° : 19W040480 | Date de réception : 06/11/2019 | Date d'analyse : 06/11/2019
Référence Dossier :
1510797435/7315546/S2/1/1_7315546/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3AN9037 Réf. prél : P001 RDC/ Local 2/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassante/blanc(he))	Matériau semi-dur de type dalle de sol (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002	BV3AN9038 Réf. prél : P002 RDC/ Local 13/Conduit - Conduit - (fibre-ciment/Conduit fibres-ciment en passage de dalle béton haut et bas)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	**MOLP** *	4	-	Fibres d'amiante de type chrysotile, crocidolite
003	BV3AN9039 Réf. prél : P003 RDC/ Local 20/Plafond - Faux plafond - (carton)	Matériau souple (fibreux) (marron) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	BV3AN9040 Réf. prél : P004 Etage 1/ Local 27/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassant)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
005	BV3AN9041 Réf. prél : P005 Etage 1/ Local 44/Conduit d'air - Conduit - (fibre-ciment)	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) + (blanc)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
006	BV3AN9042 Réf. prél : P006 Etage 2/ Local 46/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassante)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (bleu)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NS-084439-01 | Version du : 07/11/2019 20:23 | Page 2/3
Dossier N° : 19W040480 | Date de réception : 06/11/2019 | Date d'analyse : 06/11/2019
Référence Dossier :
1510797435/7315546/S2/1/1_7315546/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
007	BV3AN9043 Réf. prél : P007 Etage 2/ Local 46/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassante)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (vert)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
008	BV3AN9044 Réf. prél : P008 Sous-Sol/ Local 114/Conduit - Calorifugeage - (fibreux)	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (orange) en traces ; matériau semi-dur (pulvérulent) (noir) + (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (orange)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
009	BV3AN9045 Réf. prél : P009 Sous-Sol/ Local 120/Conduit - Calorifugeage - (fibreux)	Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau de type maillage de fibres (beige) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces ; matériau semi-dur (blanc) (pulvérulent)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
010	BV3AN9046 Réf. prél : P010 Sous-Sol/ Local 120/Conduit - Conduit - (noir(e))	Matériau semi-dur (fibreux) (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	BV3AN9047 Réf. prél : P011 Etage 2/ Local 58/Revêtement de sol - (souple/noir(e))	Matériau souple de type dalle de sol (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NS-084439-01 | Version du : 07/11/2019 20:23 | Page 3/3
Dossier N° : 19W040480 | Date de réception : 06/11/2019 | Date d'analyse : 06/11/2019
Référence Dossier :
1510797435/7315546/S2/1/1_7315546/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type colle (jaune)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	BV3AN9048 Réf. prél : P012 Sous-Sol/ Local 113/Plafond - Flocage - (duveteux/blanc(he))	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (blanc)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Clément Groussin
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827
F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 5597
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS